



PRIORITÉ À L'ACHAT QUÉBÉCOIS : L'ÉTAT DONNE L'EXEMPLE



Des marchés publics dynamiques, reflétant les priorités gouvernementales



Des marchés publics favorisant l'innovation



Des marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises



Des processus d'acquisition performants

Objectif 1.1. Augmenter les achats alimentaires québécois

1. Formation et accompagnement sur l'achat québécois

Indicateur : Proportion des établissements des réseaux qui se sont dotés d'une cible d'achats d'aliments québécois

Au terme de la stratégie : 100 % des établissements se sont dotés d'une cible d'aliments québécois

Objectif 1.2. Accroître les acquisitions responsables

2. Formation sur les acquisitions responsables
3. Trousse d'outils facilitant les acquisitions responsables
4. Identification et suivi des acquisitions responsables

Indicateur : Proportion des acquisitions responsables des organismes publics

Au terme de la stratégie : 15 % d'acquisitions responsables seront réalisées par les organismes publics

Objectif 2.1. Expérimenter pour stimuler l'innovation

5. Parcours de l'innovation
6. Appui financier à la recherche et au développement de solutions innovantes
7. Groupe d'intervention multidisciplinaire

Indicateur : Nombre d'organismes publics ayant eu recours à l'une des mesures appuyant l'innovation

Au terme de la stratégie : 52 organismes publics auront expérimenté au moins une mesure visant à stimuler l'innovation

Objectif 3.1. Augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec

8. Diffusion des futures possibilités en matière d'acquisition
9. Harmonisation et communication des conditions pour soumissionner
10. Tremplin aux contrats publics
11. Ateliers thématiques des marchés publics
12. Répertoire des fournisseurs
13. Formation et accompagnement aux entreprises québécoises
14. Formation et accompagnement aux entreprises bioalimentaires

Indicateur : Proportion de la valeur des contrats en approvisionnement conclus avec des contractants provenant du Québec

Au terme de la stratégie : 50 % de la valeur des contrats en approvisionnement seront conclus avec des contractants du Québec

Objectif 3.2. Accroître la proportion des contractants provenant des régions du Québec

15. Tremplin aux contrats publics, volet régional
16. Ateliers thématiques des marchés publics, volet régional
17. Agents de maximisation des retombées régionales

Indicateur : Proportion des contractants provenant des régions autres que les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale

Au terme de la stratégie : 60 % des contractants proviendront des régions autres que Montréal et la Capitale-Nationale

Objectif 4.1. Inciter les organismes publics à tirer profit de toutes les possibilités offertes par le cadre normatif

18. Promotion des stratégies d'acquisition existantes favorisant l'accès aux contrats publics
19. Journées des marchés publics
20. Bonification de l'accompagnement des organismes publics

Indicateur : Proportion d'utilisation d'au moins un mécanisme d'acquisition stratégique dans les appels d'offres publics

Au terme de la stratégie : 20 % des appels d'offres publics comporteront au moins un mécanisme d'acquisition stratégique

Objectif 4.2. Valoriser l'information de gestion

21. L'intelligence d'affaire pour des acquisitions stratégiques : le Comptoir de données

Indicateur : Proportion des grands organismes publics ayant accès au Comptoir de données

Au terme de la stratégie : 100 % des grands organismes publics auront accès au comptoir de données

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN 2025-2026

1,5 G\$/ à terme

de hausse des acquisitions de biens québécois

530 M\$/ An

de plus de contrats en approvisionnement auprès d'entreprises québécoises

420 M\$/ An

d'augmentation du PIB réel du Québec

400 M\$/ An

de réduction nette des importations

50 M\$/ An

d'augmentation de la capacité de production des entreprises, leur permettant d'exporter davantage

140 M\$/ An

de hausse des investissements privés

2 060

Emplois à temps plein créés

UN PROJET DE LOI NOVATEUR

Les marchés publics comme levier pour favoriser les achats québécois

- Obligation de privilégier les biens et services québécois en dessous des seuils
- Marchés réservés à nos PME québécoises
- Préférence de 10 % en fonction de la valeur ajoutée québécoise
- Exigence de produits et de services québécois

Réaffirmer que le développement durable est une priorité gouvernementale

- Améliorer l'adéquation entre la LCOP et la LDD ;
- Clarifier les opportunités dont disposent les OP pour effectuer des acquisitions responsables ;

Créer l'Espace d'innovation des marchés publics

- Favoriser l'évolution des règles contractuelles
- Permettre aux OP de mieux contribuer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux par le biais des marchés publics, notamment par les acquisitions responsables et l'intégration du DD ;

Renforcer le régime d'intégrité et accroître les pouvoirs de l'AMP